



Dix-neuvième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques servant de Neuvième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

Mot de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

### Monsieur Le Président

En prenant la parole ce jour du haut de cette auguste Tribune, permettez moi de prime abord de présenter au Gouvernement et au Peuple polonais tout entier, tous nos remerciements pour l'accueil et l'hospitalité réservés à la délégation de mon pays, la République Démocratique du Congo.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous féliciter pour votre nomination comme Président de cette 19<sup>ème</sup> Conférence des Parties. Il va donc de soi, de par vos qualités d'homme d'état expérimenté, que tous nos espoirs se fondent sur votre bienveillance et votre sagesse afin que les résolutions prises en ces lieux soient en harmonie et reflètent les aspirations et les attentes des uns et des autres.

Je ne saurais continuer sans témoigner la compassion et la solidarité du peuple congolais envers le peuple philippin, dernière victime en date des effets du changement climatique. Ces événements néfastes doivent nous interpeler et nous pousser à prendre conscience qu'il est grand temps d'infléchir la courbe de nos émissions de gaz à effet de serre.

#### Monsieur Le Président

Pour la République Démocratique du Congo, la question du financement revêt une importance cruciale pour la Conférence de Varsovie car c'est de celle-ci que dépendra le niveau d'ambition des pays africains dans le nouveau régime climatique post-2020 que nous devrions adopter à Paris en 2015.

Or, nous constatons que la plupart de promesses d'engagement financier de la part des pays développés sont restées lettres mortes et que les espoirs nés dans le cadre d'une solidarité internationale pour faire face aux changements climatiques commencent peu à peu à s'évanouir, laissant transparaitre un avenir de plus en plus sombre et incertain.

Nous voulons donc voir, à l'issue de ces assises de Varsovie, un engagement ferme de financement et non pas les vaines promesses que nous sommes habitués à entendre chaque fois que nous nous réunissons. Car, à chaque jour perdu dans ce genre de discussions stériles, des milliers d'hectares de forêts sont dévastés, aggravant par le fait même les conditions déjà précaires du climat mondial que nous connaissons.

Nous voudrions que ces assises aboutissent aux trois résolutions concrètes suivantes sur la question de financement :

- i. la pose du premier jalon dans la réalisation de la promesse de financement de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, en adoptant un objectif intermédiaire chiffré d'au moins 70 milliards de dollars atteignable en 2016
- ii. la capitalisation effective du Fonds Vert pour le Climat dès 2014, et ;
- iii. la contribution immédiate des pays développés au Fonds pour l'Adaptation à hauteur de 100 millions de dollars.

La question de financement, **Monsieur le Président**, constitue à notre avis le gage de succès des assises de Varsovie et sa résolution permettra de nous ouvrir les portes pour l'adoption d'un nouveau régime climatique en 2015 à Paris.

# Monsieur Le Président,

La République Démocratique du Congo, avec ses énormes potentialités naturelles, notamment, son important capital forestier, son vaste réseau hydrographique et son immense potentiel géologique, est résolument engagée sur la voie d'une économie véritablement verte, à travers le développement de modes de production et de consommation durables, à même de contribuer de manière substantielle à la régulation du climat mondial.

Cet engagement irrévocable de mon pays a été réaffirmé par notre Chef d'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA, Président de la République, en septembre dernier, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, dont le thème central était « Comment financer le développement durable après 2015 ».

Pour parvenir à cet objectif, la République Démocratique du Congo mise sur une stratégie ambitieuse comprenant, notamment, l'exploitation du barrage hydro-électrique du Grand Inga dans le cadre de la promotion des énergies propres, les programmes de résilience en agriculture, d'atténuation des gaz à effet de serre, de restauration et de réhabilitation des parcs avec le Fonds Fiduciaire et la gestion durable des forêts en garantissant une exploitation économiquement rentable, socialement viable et respectueuse de l'environnement.

## Monsieur Le Président,

L'engagement de la République Démocratique du Congo vers un développement plus sobre en carbone se concrétise également à travers le mécanisme REDD+ auquel mon pays a souscrit dès 2008 par le lancement de son processus de préparation. Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo fait figure de pionnier dans le domaine de la REDD+ et fait partie des premiers pays à poser les jalons ci-après : (i) une stratégie REDD+ produite, validée par l'ensemble des parties prenantes et approuvée par le Gouvernement ; (ii) un cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre de la REDD+ en phase de montage ; (iii) un Fonds National REDD+ institué par un décret du Premier Ministre et enfin ; (iv) l'entame d'une phase dite des « Investissements ».

Les besoins financiers pour soutenir cette phase d'investissement sont énormes et se chiffrent en milliards de dollars. Raison pour laquelle, la République Démocratique du Congo insiste sur la question d'un financement qui soit adéquat, efficace, prévisible et durable en faveur des pays en développement et qu'elle soutient l'établissement d'un arrangement institutionnel au titre de la Convention pour coordonner le soutien pour la REDD+ afin que le potentiel de ce mécanisme soit pris en compte dans les discussions sur l'ambition pré-2020.

La République Démocratique du Congo soutient également la mise en place d'un mécanisme international sur les pertes et dommages pour lequel, les mandats et les fonctions doivent être clarifiés et définis.

### Monsieur Le Président,

Nous espérons qu'ici à Varsovie, nous ferons montre d'une ambition collective qui se traduira à travers une réelle volonté des pays de l'annexe I à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, la mise à disposition effective par les pays de l'annexe 2 de financements appropriés, et la détermination des pays en développement de renforcer leurs actions d'atténuation et d'adaptation en fonction des moyens de mise en œuvre mis à leur disposition. Ainsi, auronsnous fait œuvre utile en donnant aux générations futures une chance de vivre dans un environnement équilibré, comme celui que nous ont légué les générations précédentes.

#### Je vous remercie.